

CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 27 février 2018

Procès-Verbal Compte-rendu

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt-sept février, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
" " présents : 13
" " absents : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2018

Présents : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, CARO Fabrice, BOULVAIS David, BONNO Alain, BESNARD Daniel, DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénolé, LE BRETON Marlène, LE SOURD Michel et TATTEVIN Gilles

Absents : néant

Secrétaire de séance : Guénolé GUILLAUME

Pouvoirs : néant



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Validation des pouvoirs

Monsieur le Maire indique qu'il n'a reçu aucun pouvoir.

Approbation du compte-rendu du 6 février 2018 dernier

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité le compte-rendu du 6 février dernier.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Guénolé GUILLAUME en tant que secrétaire de séance

I-Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire précise que la commission « Vie associative et école » s'était réunie en début d'année 2017 et avait édicté les critères d'attribution suivants :

- Animation de la vie communale
- Actions en faveur de la jeunesse, éducation des jeunes
- Développement du sport
- Œuvres sociales

Sont également pris en compte :

- la situation financière de l'association
- les démarches de recherche d'autofinancement
- la qualité de la gestion
- la part de fonds propres

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de rajouter les critères suivants :

- priorité aux associations dont le siège social est à CRUGUEL
- prise en compte de la part d'adhérents domiciliée à CRUGUEL
- actions en faveur de la jeunesse

Monsieur le Maire énonce les propositions retenues par la commission. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le versement des subventions suivantes :

<i>Organisme</i>	<i>montant accordé en 2018</i>
CCAS	2 529.68 €
Asso. Sportive de Cruguel (ASC)	1 400 €
Le Cruguel Josselin	450 €
Cruguel Pétanque Club	150 €
Cyclo-cross de Cruguel	150 €
APEL Cruguel - voyage scolaire	20 € / jour / élève de Cruguel (plafonné à 3 jours consécutifs avec nuitée) Aide accordée une fois par année scolaire.
APEL Cruguel - arbre de Noël 2018	6 €/élève de Cruguel
Les Ajoncs d'or	200 €
Ass. Communale de Chasse Agréée (ACCA)	220 €
ACCA (chasse) pour piégeage de ragondins	270 € (90 € par piégeur FDGDON)
Commun Possible	50 €
Amicale des donneurs de sang - JOSSELIN	30 €
ADMR	2 €/hab soit 1 294 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	50 €/élève de Cruguel
CFA BATIMENT	50€/élève de Cruguel
Autres organismes de formation des jeunes	50 € / élève de Cruguel
Treffuté (asso foyer de vie Les Cygnes)	50 €
Ligue contre le cancer	100 €
Association des Maires du Morbihan	190.03 € (0.296 € /hab)
Mémoires du Pays de Josselin	70 €
Communes du patrimoine rural de Bretagne (demande d'adhésion par délibération du 1er juin 2004, attribution du label le 10 mars 2007)	1,50 € /habitant soit 970.50 €

Association hors commune pour sport ou loisirs n'existant pas sur la commune	10 € par enfant (mineur) de Cruguel
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	1 086.50 €
Le souvenir français – Comité du Pays de Josselin	0.10 € / habitant soit 64.70 €
Banque alimentaire du Morbihan	70 € + refacturation des denrées alimentaires

2-Avis sur la demande d'autorisation présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par le GAEC MORIO et Fils, dont le siège social est à Cranhouet à CRUGUEL

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique s'est déroulée du 23 janvier 2018 au 23 février 2018, concernant le dossier présenté au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par le GAEC MORIO et Fils, dont le siège social est à Cranhouet à CRUGUEL en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après mise à jour du plan d'épandage, un effectif de 8 720 animaux équivalents.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal peut donner un avis sur la demande d'autorisation.

Mr Nicolas MORIO a présenté le dossier aux conseillers municipaux lors de la commission du mardi 30 janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs présentés dans le rapport du projet :

- respecter les normes environnementales
- un projet économique viable
- gagner en souplesse et organisation de travail (optimisation et efficacité du travail)

Pendant l'enquête publique, plusieurs avis ont été consignés dans le registre, certains en faveur du projet mettant en exergue la qualité du bâti, le respect des réglementations et des directives ainsi que le respect des normes environnementales. Des avis défavorables au projet ont également été consignés : épandage du lisier, pas de méthanisation ni d'agriculture biologique, importation excessive des intrants...

Après en avoir délibéré, il est demandé par certains conseillers de voter à bulletins secrets, les conseillers municipaux, à l'unanimité acceptent ce mode de scrutin conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Il est donc procédé à l'élection :

Votants :	13
Nombre de bulletins déposés	13
Nul	0
Abstention	0
Défavorable	0
Favorables	13

Le Conseil Municipal de CRUGUEL, à l'unanimité émet un avis favorable au projet.

3-Proposition d'achat d'une parcelle

***ZI 184 – 2 800m² – Rue Saint Aubin**

Monsieur Philippe MOISAN est propriétaire de la parcelle cadastrée ZI 184 située rue St Aubin à CRUGUEL. Il accepte de vendre cette parcelle à la commune au prix de 7 000 € la parcelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de CRUGUEL :

-autorise le Maire, ou son représentant, à acheter la parcelle cadastrée ZI 184 au prix de 7 000 €

-confie à Maître FOUCAULT, notaire à JOSSELIN, la rédaction de l'acte

-donne tout pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire

4-Renouvellement du contrat de dératisation

Monsieur le Maire fait part de la proposition qu'il a reçue de la société FARAGO dans le cadre de la lutte contre les nuisibles (rats, souris) :

1 719.88 € HT soit 2 063.86 € TTC

Pour mémoire, les tarifs des années précédentes étaient :

2016 : 2 023.79 € TTC

2015 : 1 993.87 € TTC

2014 : 1964.41 €

2013 : 1 882.68 €

2012 : 1 845.77 €

2011 : 1809.58

2010 : 1809.56 €

2009 : 1 774.10 €

2008 : 1 714.11 €

2007 : 1 714.10 €

2006 : 1 672.30 €

Un passage est réalisé au mois de novembre, le technicien rend visite à tous les exploitants agricoles, ainsi qu'aux personnes qui se sont inscrites en Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat avec FARAGO Morbihan.

5-Préparation budgétaire

Les conseillers municipaux ont reçu, avec la convocation au Conseil Municipal, l'état des dépenses et recettes réalisées en 2017.

Une présentation succincte de la loi de finances 2018 est réalisée.

Une vue d'ensemble du compte administratif 2017 est présentée.

6-Compte rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 4 600 €) :

Kabelis	achats fournitures espaces verts	2 292.73 € TTC
Jardi location et paysage	décompactage terrain foot avec chauffeur	945.60 € TTC
L'atelier Ceruse et patine	cimaises salle polyvalente	740 € TTC

7-Questions diverses

**Commune nouvelle : Le projet de commune nouvelle entre Josselin, La Croix-Hélléan, Hélléan, La Grée St Laurent, Guillac, Saint Servant sur Oust et Cruguel n'a pas reçu d'avis favorable dans toutes les communes concernées. La commune de Saint Servant n'ayant pas souhaité entrer dans la démarche de création d'une commune nouvelle, notre commune n'a plus de continuité du territoire avec les autres communes. Le projet est donc mis en attente.*

Fin de séance à 22H20

Délibérations numérotées de 1 à 7 :

1-Attribution des subventions aux associations

2-Avis sur la demande d'autorisation présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par le GAEC MORIO et Fils, dont le siège social est à Cranhouet à CRUGUEL

3-Proposition d'achat d'une parcelle

4-Renouvellement du contrat de dératisation

5-Préparation budgétaire

6-Compte rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal

7-Questions diverses